

# ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2015

---

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2529)

Adopté

## AMENDEMENT

N° AS17

présenté par  
Mme Iborra, rapporteure

-----

### ARTICLE 3 BIS

Rédiger ainsi l'alinéa 15 :

« 4° Deux représentants des régions, désignés sur proposition conjointe des associations des collectivités concernées ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à renforcer le rôle des régions au sein des organes dirigeants de Pôle emploi